Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Décision du 20 février 2025 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR : *AGRT2505145S*

Par décision de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 20 février 2025, l'agrément de CERTIS, 3, rue des Orchidées, 35650 Le Rheu, au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime, est renouvelé pour une durée de quatre ans à compter de la date de fin de validité de l'agrément prévue par la décision du 5 février 2021, soit jusqu'au 1er mars 2029.